OCOM C406.02 – MARQUER LES CIBLES DE TIR DE PRÉCISION

1. **Rendement :** Marquer les cibles de tir de précision

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) des cibles d'exercice,

      (2) un gabarit de correction pour un tir de groupement,

      (3) une loupe de correction .177,

      (4) de la supervision, et

      (5) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme :** Le cadet doit marquer les cibles de tir de précision, y compris :

   a. les cibles de groupement, et

   b. les cibles de compétition.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire les cibles de tir de précision avec la carabine à air comprimé, y compris : a. Les cibles de groupement pour la carabine à air comprimé du MCC, b. les cibles de compétition du MCC, et c. les cibles non conformes.	Exposé interactif	5 min	A0-027 (p. 1-9-1)
PE2	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de marquer les points sur la cible de groupement avec la carabine à air comprimé du MCC en : a. déterminant qu'il y a cinq coups par groupement; b. alignant le gabarit de correction pour un tir de groupement de cinq coups pour que tous les coups se trouvent dans un anneau de pointage; c. déterminant si le groupement tiendra dans le prochain cercle de plus petite dimension sans toucher au cercle de pointage; d. répétant au besoin jusqu'à ce que le groupement ne tienne pas dans le prochain	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-9-1 et 1-9-2)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	cercle de plus petite dimension sans toucher au cercle de pointage; e. inscrivant la taille du groupement sur la cible; et f. déterminant la catégorie de classification.			
PE3	Expliquer, démontrer et demander aux cadets de marquer les points sur la cible de compétition du MCC en : a. déterminant le pointage sur chaque schéma en : 1. déterminant la valeur par une inspection à l'œil nu; 2. déterminant la valeur en utilisant la loupe de correction .177 en : (a) alignant la loupe de correction avec le trou de plomb ; (b) accordant la plus haute valeur là où un coup touche à un cercle de pointage ou brise un cercle de pointage ; (c) accordant la plus faible valeur là où un écart existe entre le coup et un cercle de pointage ; b. calculant toutes les pénalités ; et c. inscrivant le pointage sur la cible. Nota : Si des vérificateurs de pointage et des gabarits de correction sont nécessaires pour déterminer une valeur, on doit les employer sous la supervision d'un instructeur de tir de précision à la carabine à air comprimé ou d'un officier de sécurité de champ de tir.	Démonstration et exécution	10 min	A0-027 (p. 1-9-2 à 1-9-4)

5. **Durée :**

a. Introduction et conclusion:	5 min
b. Exposé interactif :	5 min
c. Démonstration and exécution :	20 min
d. Durée totale :	30 min

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

6. **Justification** :

   a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 pour orienter les cadets aux cibles utilisées durant des activités de tir de précision avec la carabine à air comprimé et stimuler leur intérêt.

   b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour les PE 2 et 3 parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon de marquer les points sur les cibles de groupement et de compétition tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence** :A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Programme de tir de précision des cadets, Manuel de référence*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction** :

   a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, rétroprojecteur) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement,

   b. des cibles d'exercice,

   c. un gabarit de correction pour un tir de groupement, et

   d. une loupe de correction .177.

9. **Matériel d'apprentissage** :

   a. des cibles d'exercice,

   b. un gabarit de correction pour un tir de groupement,

   c. une loupe de correction .177, et

   d. un crayon.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** : S.O.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-704/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-704-PG-002/A-CR-CCP-704-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.